

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA 4<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE  
DE L'ANNÉE 2019 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal de Cotonou, réuni en sa quatrième session extraordinaire de l'année 2019, le mardi 23 juillet 2019 a, après examen des points inscrits à l'ordre du jour :

1. élu au poste de Chef du 4<sup>ème</sup> Arrondissement de la Commune de Cotonou Monsieur **ADEDJOUA Saliou Adélabou** ;

2. modifié et complété les dispositions de la délibération n°96/MCOT/SG/SGA/DRH/DSEF/DASEF/SSA-SCM du 06 août 2018 relative à l'adoption des primes, indemnités et autres avantages accordés au personnel de la Commune de Cotonou ;

3. institué d'une part, des indemnités de logement, d'électricité et d'eau au profit du Maire, des Adjoints au Maire, des Chefs d'Arrondissement, l'indemnité mensuelle de fonction aux Chefs de Quartiers et aux Elus locaux et d'autre part, a modifié et complété les délibérations n°094/MCOT/SG/SGA/DRH-SCM du 06 août 2018 relative à l'adoption des ristournes accordées aux membres des Conseils d'Arrondissement de la Commune de Cotonou et n°109/MCOT/SG/SGA/DSEF/DASEF/SSA-SCM du 26 octobre 2018 relative au remboursement de frais de repas aux membres des Commissions permanentes pour les travaux en Commission ;

4. accordé au Receveur Percepteur de la Commune de Cotonou, les indemnités de technicité, de déplacement et de risque conformément au décret N°2005-375 du 23 juin 2005 fixant les indemnités, primes et modalités d'octroi aux agents et fonctionnaires chargés d'un service communal ou de fonctions communales ;

5. modifié et complété les dispositions des délibérations n°071/MCOT/SG/SGA/SCM du 28 mars 2018 et 095/MCOT/SG/SGA-SCM du 06 août 2018 relatives à l'adoption des primes, indemnités et autres avantages accordés aux Elus municipaux et locaux de la

Commune de Cotonou et n°096/MCOT/SG/SGA/DRH/DASEF-SCM du 06 août 2018 relative à l'adoption des primes, indemnités et autres avantages accordés au personnel de la Commune de Cotonou ;

6. autorisé le Maire à signer un accord de principe avec l'Agence Bénin Sports (ABS) dans le cadre de la réalisation du Projet de construction d'un Complexe sportif et de loisirs dont les modalités seront définies ultérieurement et validées par le Conseil.

Fait à Cotonou, le 23 juillet 2019

**La Secrétaire de séance,**

**Pour le Président du Conseil,**

**Christiane Solange SONGBE**  
**Epouse CAPO-CHICHI**

**Isidore GNONLONFOUN**